République Française - Département de Vaucluse - **MAIRIE DE SAINT CHRISTOL**

Conseil Municipal – Compte rendu de la réunion du 07/10/2021

Date de la convocation	*22/09/2021*	*Séance ouverte à*	*20h30*	*Conseillers en exercice*	*15*

Présents	Henri BONNEFOY, Maire Elizabeth SIGNORET, Frédéric PASTEL, Agnès AUBERT, Serge CAPDEGELLE, Adjoints Michelle FRANCOIS, Franck FIRMANN, Pierre LOUIS, Vincent MAUREL, Marie-Jeanne SUZZONI
Absent(es) excusé(es)	Hélène MORRONE, Jacky DELORME et Jean-Claude BARBAN
Absents(es)	Sandrine ICARD et Sandrine MATT
Pouvoirs	Hélène MORRONE à Michelle FRANCOIS, Jean-Claude BARBAN à Henri BONNEFOY.
Secrétaire de séance	Michelle FRANCOIS

Ordre du jour :

- *Approbation du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2021*
- *Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée par le Conseil Municipal*

1- *Retrait de la délibération n°D_2021_4_3*
2- *Tableau des emplois*
3- *Fonds de Solidarité pour le Logement – Participation pour le financement*
4- *Cession d'une parcelle communale*
5- *Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)*
6- *Attribution de chèque cadeau aux agents*
7- *Provisionnements des créances*
8- *Décision modificative N°2 : provisionnements des créances*
9- *Réalisation de travaux en régie*
10- *Décision modificative N°3 : réalisation de travaux en régie*
11- *Motion de soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières*
12- *Motion de soutien à la filière lavandicole*
13- *Modification des statuts de la CCVS pour le déploiement du réseau public de fibre optique*
14- *Etat d'assiette et destination des coupes de bois*
15- *Questions diverses*

• Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2021

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

• Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions :

02/07/21	**Décision N°**	2021-38	Distributeur de sacs pour animaux	246.00€ TTC	Animo Concept Marsillargues (35)
05/07/21	**Décision N°**	2021-39	Coffret extérieur défibrillateur	784.00€ TTC	D-Sécurité Groupe Génas (69)
12/07/21	**Décision N°**	2021-40	Entretien annuel pompe à chaleur	540.00€ TTC	Actilec Châteauneuf-de-Gadagne (84)

13/07/21	**Décision N°**	2021-47	Porte coupe-feu à l'ASPA	749.88€ TTC	Menuiserie Gaillard Sault (84)
22/07/21	**Décision N°**	2021-47bis	Matériel informatique PC école	119.80€ TTC	Amazon Business Clichy (82)
27/07/21	**Décision N°**	2021-48	Eclairage pièce d'eau à l'ASPA	912.00€ TTC	Jean Prache St Christol (84)
27/07/21	**Décision N°**	2021-49	Mobilier chaise coque haute au restaurant scolaire	526.25€ TTC	Manutan Collectivités Niort (79)
10/08/21	**Décision N°**	2021-50	Tondeuse autoportée	2 390.00€ TTC	Lacuma Roussillon (84)
20/08/21	**Décision N°**	2021-51	Matériel informatique PC mairie	156.00€ TTC	Ventoux Informatique Saint Trinit (84)
09/09/21	**Décision N°**	2021-52	Miroir routier	419.79€ TTC	Signals Perigny (17)

1- Retrait de la délibération n°D_2021_4_3

Monsieur le Maire propose de retirer la délibération n°D_2021_4_3 en date du 02 juillet 2021 portant sur une décision modificative d'une vente d'un bien figurant à l'actif en investissement, compte tenu de la simplification du traitement budgétaire qui ne donne plus lieu à l'inscription des montants au budget.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
DÉCIDE :
De retirer la délibération n°D_2021_4_3 en date du 2 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

2- Tableau des emplois

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois suite aux différentes délibérations prises pour la création et la suppression des emplois (passage de grade, modification des heures hebdomadaires).
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
APPROUVE la modification du tableau des emplois de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

3- Fonds de Solidarité pour le logement – Participation pour le financement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune participe au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).
Ce dispositif est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui vise à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, à accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.
Le fonds est abondé par le Conseil Départemental, l'État, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes et les communautés de communes. Le montant des participations préconisé est calculé, par type d'aide et au prorata du nombre d'habitants. Les années précédentes, la commune a participé au niveau des dispositifs des impayés énergie.
Pour 2021, la participation est fixée à 0,1602€ par habitant.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
DECIDE de participer au FSL_Dispositif impayés énergie sur la base 0.1602€ par habitant soit 93.08€.

Adopté à l'unanimité.

4- Cession d'une parcelle communale

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'EARL MASSICAULT souhaite acquérir la parcelle L 192 d'une surface de 567m² appartenant à la commune située Route d'Apt.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
• **AUTORISE :** Monsieur le Maire à procéder à la cession de la parcelle cadastrée L 192 d'une surface de 567 m², ce qui représente un prix de vente de 200.00€

• **DE DESIGNER** : Maître Etienne RISPAL notaire à Sault (84) pour la rédaction de l'acte authentique. Les frais liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

5- Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un permis d'aménager a été déposé en Mairie concernant les parcelles R 270 et R 671 situé en zone UBa par Sud Est Aménagement Foncier. Lors de l'instruction du dossier, il est apparu qu'une extension du réseau ENEDIS était nécessaire pour un montant estimé à 16 261.92€ HT.
Monsieur le Maire propose de mettre à la charge du promoteur une partie de cette extension par le biais du Projet Urbain Partenarial (PUP). Une convention sera passée entre la commune et l'aménageur dont M. le Maire en donne lecture.
Par ailleurs, la convention PUP exonère le signataire de la taxe d'aménagement
Le conseil municipal, après avoir délibéré
• **DE METTRE** en œuvre la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du code de l'urbanisme
• **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention, telle qu'annexée, de projet urbain partenarial sur le périmètre du permis d'aménager déposé par SUD EST AMÉNAGEMENT FONCIER ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération. L'exonération de TA sera de cinq années.

Adopté à l'unanimité.

6- Attribution de chèque cadeau aux agents

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après avoir délibéré
• **DÉCIDE**
- D'attribuer un chèque cadeau aux agents suivants : titulaires et contractuel (CDD), dès lors que le contrat soit égal au supérieur à 6 mois et présence dans la collectivité au 25 décembre.
- De fixer le montant du chèque cadeau à 170.00€ par agent
- De distribuer le chèque cadeau aux agents début décembre pour les achats de Noël. Il devra être utilisé dans l'esprit cadeau. Il ne pourra en aucun être utilisé pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.
• **PRECISE**
Que les crédits sont prévus au chapitre 012 (compte 6488).

Adopté à l'unanimité.

7- Provisionnements des créances

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en outre de l'application de l'article R 2321-2 du CGT, la collectivité est dans l'obligation de constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par le comptable public concernant les créances douteuses. Elle se chiffre à 135.60€
Le conseil municipal, après avoir délibéré
• **APPROUVE** la méthode de calcul des provisions des créances à recouvrer.
• **DIT** que les provisions 2021 seront inscrites au budget 2021 section de fonctionnement au chapitre 68 « dotation aux provisions » compte 6817 pour la somme de 135.60€.

Adopté à l'unanimité.

8- Décision modificative n°2 : provisionnements de créances

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.
Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à un virement de crédit.
En section de fonctionnement, il convient de prendre en compte les provisionnements de créances :
Chapitre 022 « Dépenses imprévues » : Montant – 135.60€
Chapitre 68 « Dotation aux provisions » compte 6817 : Montant + 135.60€
Le conseil municipal, après avoir délibéré
• **APPROUVE** la présente décision modificative.

Adopté à l'unanimité.

9- Réalisation travaux en régie

Monsieur le Maire énonce les heures effectuées par les agents du service technique et les factures d'achats de fournitures pour la rénovation du logement de l'ancienne pharmacie pour l'année 2021.
Le conseil municipal, après avoir délibéré
• **DECIDE**
- **D'APPROUVER** le tableau des travaux en régie correspondant à la rénovation du logement de l'ancienne pharmacie tel qu'annexé pour un montant de 1 192,62€

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à ces écritures selon les éléments ci-dessous :
En dépenses de fonctionnement :
Article 023 « Virement à la section d'investissement » : 1 192,62€
En recette de fonctionnement :
Article 722/042 « Travaux en régie » : 1 192,62€

En dépenses d'investissement :
Article 2132/040 Rénovation du logement de l'ancienne pharmacie : 1 192,62€
En recette d'investissement :
Article 021 « Virement à la section de fonctionnement » : 1 192,62€
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

10- Décision modificative n°1 : réalisation de travaux en régie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.
Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires En section de fonctionnement et d'investissement, il convient de prendre en compte la réalisation des travaux en régie.
En dépenses de fonctionnement :
Article 023 « Virement à la section d'investissement » : 1 192,62€
En recette de fonctionnement :
Article 722/042 « Travaux en régie » : 1 192,62€
En dépenses d'investissement :
Article 2132/040 Rénovation du logement de l'ancienne pharmacie : 1 192,62€
En recette d'investissement :
Article 021 « Virement à la section de fonctionnement » : 1 192,62€
Le conseil municipal, après avoir délibéré
• **APPROUVE** la présente décision modificative.

Adopté à l'unanimité.

11- Motion de soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après avoir délibéré
• **APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par la Fédération nationale des Communes forestières
• **S'ASSOCIE** solidairement à la démarche de la Fédération nationale des Communes Forestières exigeant :
- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestière,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
Demandant :
- Une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Adopté à l'unanimité.

12- Motion de soutien à la filière lavandicole

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire
Le conseil municipal, après avoir délibéré
•**DECIDE** d'affirmer son soutien à la filière lavandicole

Adopté à l'unanimité.

13- Modification des statuts de la CCVS pour le déploiement du réseau public de fibre optique

Monsieur le Maire expose au conseil que la CCVS, par délibération, a accepté à la majorité de ses membres la modification de ses statuts, à savoir :
au I - Compétences obligatoires et au terme de l'article 2 - Actions de développement économiques le paragraphe suivant:
Communications électroniques :
– L'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi;
– La réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux ;
– La gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux ;
– La passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités ;
– L'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructure et de réseaux de communications électroniques.

Il revient aux communes membres de se prononcer sur la modification statutaire projetée.
Le conseil municipal, après avoir délibéré
• **DONNE** son accord pour la modification des statuts de la CCVS.
• **ADOPTE** les statuts modifiés.

Adopté à l'unanimité.

14- Etat d'assiette et destination des coupes de bois

Le Maire présente à l'Assemblée la proposition d'état d'assiette des coupes de bois en forêt communale faite par l'ONF et demande aux membres du conseil de se prononcer sur la destination de ces coupes ou de leurs produits. Les parcelles présentées à la vente pour l'année 2022 est la n° 38 et 39.
Le conseil municipal, après avoir délibéré
• **ARRETE** l'état d'assiettes des coupes de l'exercice 2022
• **DECIDE** de la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice ainsi que des modalités de leur commercialisation ; désigne Messieurs Jean-Claude BARBAN, Louis PIERRE et Serge CAPDEGELLE comme garants
• **DONNE POURVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire

Adopté à l'unanimité

15 – Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le permis de construire concernant un parc photovoltaïque qui se situerait Route du Revest a été déposé. La DDT a demandé au pétitionnaire un dossier complémentaire.

- Monsieur le Maire indique que l'enquête publique unique portant sur les projets de modification n°1, de la révision allégée n°2 et n°3 du PLU a été ouverte depuis le 23 septembre dernier. Le commissaire enquêteur a déjà réalisé 3 permanences les 23, 28 et 30 septembre. Une dernière aura lieu le 22 octobre, date de fin de l'enquête.

- Compte tenu de l'effectif important au restaurant scolaire, un agent contractuel seconde la cantinière et l'aide cantinière. Elle participe également à la surveillance de la récréation après le repas.
  La désinfection des locaux de l'école, dans le cadre du Covid-19, est assurée à présent par Pop's Clean, entreprise basée sur la commune.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi par une entreprise qui a pour projet d'installer des panneaux photovoltaïques à proximité de la Garrusse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Fait à Saint Christol, le 08/10/2021

Henri BONNEFOY,
Maire de Saint Christol,

MAIRIE DE ST-CHRISTOL-D'ALBION
84390

Mme Michelle FRANCOIS,
Le Secrétaire de Séance,